



## Atteintes aux libertés de manifester : jusqu'où iront ils ?

De par sa double appartenance aux valeurs syndicales et au monde de la justice, notre organisation ne peut que s'alarmer des récentes annonces visant à restreindre encore plus le droit de manifester.

Depuis plusieurs mois, les personnels pénitentiaires et judiciaires alertent contre une dérive inquiétante du respect des droits à manifester et exprimer son opposition. Nos services voient arriver en audience, puis en prison ou dans les services des personnes condamnées suite à des manifestations pour défendre leurs idées : écologiques, politiques et sociales...

**Notre organisation n'a de cesse de dénoncer l'inflation pénale et carcérale. Actuellement, au prétexte, de la lutte contre les casseurs, c'est une politique d'extension du filet pénal contre les manifestants qui se met en place.** Par une utilisation abusive des gardes à vues et poursuites non pas pour des faits mais pour une présence au sein d'une manifestation où des violences ont été commises. Et demain ? Pour faire face aux violences, des lois existent déjà. **Pour se libérer des procédures et garanties qu'offre encore une procédure judiciaire, le gouvernement opte pour la généralisation de mesures administratives** visant : un fichage systématique, interdictions de manifester, palpations systématiques, peines d'emprisonnement, transformation de contravention en délit... : **autant de mesures administratives arbitraires qui faute d'être respectées pourront entraîner une condamnation pénale.**

Sourd à la colère, le gouvernement entend museler la liberté d'exprimer ses opinions ou son mécontentement. Nous condamnons la répression féroce visant à mettre un terme à cette expression élémentaire des revendications.

**Nous dénonçons les atteintes graves à notre démocratie qui s'illustrent dans la répression pénale du droit de manifester ou du moins du droit à contester et critiquer.**

**Car ce qui s'exprime aujourd'hui, c'est l'exigence d'une justice sociale !**

**L'Etat doit préserver nos libertés fondamentales, pas les attaquer ni les réduire !** Etat d'urgence sans fin, loi antiterroriste, et maintenant projet contre les manifestants : rien ne semble freiner ce gouvernement dans sa quête pour lutter contre toute indignation populaire. Or autant de textes qui sont vite détournés de leur objet pour devenir des outils contre les militant.e.s et manifestant.e.s. Nous ne sommes pas dupes : le gouvernement veut restreindre la liberté de manifester pour tout.e.s.

**Ce projet de loi est d'autant plus inquiétant qu'il s'inscrit dans un contexte de réforme de la justice décriée par l'ensemble des professionnels, associations et syndicats du monde de la Justice.**

**TOUT.E.S ENSEMBLE, MANIFESTONS POUR LE RESPECT DE NOS DROITS  
ET REAFFIRMONS NOTRE REVENDICATION D'UN SERVICE PUBLIC  
DE LA JUSTICE AU SERVICE DE LA POPULATION !**

**JOURNEE NATIONALE « JUSTICE POUR TOUS » LE 15 JANVIER 2019**

CGT Insertion Probation

UGFF-CGT 263, rue de Paris – case 542 – 93514 Montreuil Cedex

Téléphones 01.55.82.89.69 ou 01.55.82.89.71 – Courrier électronique : [spip.cgt@gmail.com](mailto:spip.cgt@gmail.com)

<http://www.cgtspip.org/>